

# Commune de BELLECOMBE

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 novembre 2021

Convocation du 19 novembre 2021 - Secrétaire de séance : Frédéric PITEL

## COMPTE-RENDU

Présents : Messieurs Dominique GROS, Stéphane GROS, Walter BARTH, GROS Quentin et PITEL Frédéric,

Absent(e)s : M. CARGNELUTTI Tony et Mme CASAGRANDE Cléa  
Secrétaire de séance : M. PITEL Frédéric.

**Ordre du jour en session ordinaire :**

Ajout à l'ordre du jour : Demande de subvention 2022 pour l'installation d'un défibrillateur sur le bâtiment communal de Boulème : approuvé à l'unanimité des présents

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 octobre 2021 : approuvé à l'unanimité des présents.

## Délibérations :

- Convention Territoriale Globale (CET) : convention de partenariat avec la CAF et la Communauté de Communes,

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R227-23 à R 227-26 du code de l'action sociale et des familles ;

Considérant que la Convention Territoriale Globale est une convention de partenariat avec la CAF qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté de communes ;

Considérant que la convention vise à définir le projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre ;

Considérant que ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire et associant l'ensemble des acteurs concernés en interne et en externe ;

Considérant que la convention a pour objet :

- D'identifier les besoins sur la commune de Bellecombe, et le SIVOS Bellecombe Les Molunes et Les Moussières,
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- D'optimiser l'offre existante et développer une nouvelle offre afin de favoriser un continuum d'interventions sur le territoire.

Rappelant que le SIVOS Bellecombe Les Molunes Les Moussières a la compétence scolaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, soit **5 voix POUR**:

APPROUVE la Convention Territoriale Globale

DONNE pouvoir au Président du SIVOS Bellecombe Les Molunes Les Moussières

- **ASA 3 cheminées :**

Rappelant l'arrêté préfectoral n°14134 de mise en conformité des statuts de l'Association Syndicale Autorisée des Trois Cheminées du 03/10/2008,

Considérant qu'il y a lieu de nommer un représentant de la commune au sein de l'Association Syndicale Autorisée des Trois Cheminées,

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité des présents soit **5 voix POUR** décide de nommer M. Frédéric PITEL comme représentant de la commune de Bellecombe au sein de l'ASA des 3 Cheminées.

- **Offre commerciale VITOGAZ :**

Rappelant que le contrat liant la commune à PRIMAGAZ arrive à échéance le 09/07/2022, Considérant le préavis de 6 mois, la résiliation du contrat en cours doit être effectuée avant le 09/01/2022,

Vu la proposition tarifaire proposée par la Sté VITOGAZ du 29/10/2021,

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité des présents soit par **5 voix POUR** décide : DE RESILIER le contrat avec PRIMAGAZ pour le bâtiment communal de Boulème à échéance au 09/07/2022.

D'ACCEPTER la proposition tarifaire de VITOGAZ du 29/10/2021 avec une prise en charge de la gestion des travaux d'échange de cuve par VITOGAZ

D'AUTORISER le maire à signer tout document relatif à cette opération

- **Dénonciation de la convention du 02 octobre 1998 liant la commune à la DDT pour l'habitat**

Vu la convention liant la commune et l'Etat pour 3 logements communaux sous le n°39/1998/10/771019/1/107

Considérant que le déconventionnement permettrait de fixer le montant du loyer librement en cas de travaux et de changement de locataire,

Considérant que la dénonciation doit se faire 6 mois avant la date d'échéance soit avant le 31 décembre 2021, le maire propose de dénoncer cette convention :

Après délibération, le conseil accepte par **5 voix POUR** de dénoncer la convention et autorise le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

- **Demande de subvention 2022 pour la mission d'accompagnement SOLIHA, CONSIDERANT le projet de construction locatifs communaux BBC, lieu-dit Les Mouilles, CONSIDERANT l'offre de mission de programmation de SOLIHA : étude d'orientation architecturale**

Considérant l'estimation de l'étude à **6 875€ HT**,

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité des présents soit par **5 voix POUR** SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la DETR pour le projet d'étude : MISSION SOLIHA pour la construction de logements locatifs BBC au lieu-dit Les MOUILLES à hauteur de 60% du coût HT des travaux soit un montant de 4 125 €

APPROUVE le plan de financement et s'engage à financer le reste à charge sur fonds propres communaux ainsi qu'il suit :

Dépenses : 6 875 €

Recettes Subvention DETR 60 % = 4 125 €

Autofinancement 40% = 2 750 €

TOTAL 6 875 € HT

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération

- **Demande de subvention 2022 pour l'installation d'un défibrillateur :**

Rappelant que le maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, en vertu de l'article L.2213-23 du

code général des collectivités territoriales, a l'obligation d'anticiper les dangers notamment en matière d'accès aux défibrillateurs conçus pour une utilisation par le grand public. Il a la responsabilité de mettre en place les dispositifs adaptés d'installation et d'entretien des équipements mais aussi d'information du public.

CONSIDERANT le projet d'installation d'un défibrillateur sur bâtiment communal - secrétariat de mairie à Boulème,

CONSIDERANT la proposition de PROTECTHOMS à 2 357.27€ HT,

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité des présents soit par **5 voix POUR**

SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la DETR pour le projet d'installation d'un défibrillateur au lieu-dit Boulème à hauteur de 60% du coût HT des travaux soit un montant de 1 414.36 €

APPROUVE le plan de financement et s'engage à financer le reste à charge sur fonds propres communaux ainsi qu'il suit :

Dépenses : 2 357.27 €

Recettes Subvention DETR 60 % = 1 414.36 €

Autofinancement 40% = 942.91 €

TOTAL 2 357.27 € HT

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération

### **Informations & Questions diverses**

- Terrain de pétanque Boulème : en cours de construction
- Travaux La Cure : rénovation de la salle de bain du logement locatif : en attente de devis, la demande de subvention sera faite par le biais de la commune des Moussières.
- Activité « Chiens de traîneaux » : parcours modifié, départ et arrivée à la mairie des Coupes. Les conventions sont en cours de validation par la CCHJSC et seront transmises aux propriétaires des parcelles traversées. La pratique de l'activité chiens de traîneaux sera recommandée uniquement sur ce parcours.
- Fibre optique : la fibre devrait arriver courant 2022.
- Rifseep : Le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) est l'unique outil indemnitaire de référence dans la fonction publique de l'Etat. Aucune modification de la rémunération n'est envisageable autrement. Pour redonner du sens à la rémunération indemnitaire, valoriser l'exercice des fonctions, reconnaître le travail effectué par nos deux agents, l'indemnité sera revalorisée cette fin d'année par un arrêté du maire.
- CCAS colis des anciens : 15 colis sont prévus (dont 6 couples), la distribution est prévue à la mi-décembre.
- DECI : une rencontre est prévue mardi 30/11 à 14H entre le SDIS et M. Éric DAVID qui nous a assisté dans l'élaboration de notre plan de défense incendie. Il y sera abordé spécifiquement notre situation géographique et sa typicité à savoir un habitat dispersé. Pour rappel, une subvention prévisionnelle de 3 197.10 € a été accordée à la commune de Bellecombe, au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2021 pour le projet suivant : mise en place de deux poteaux incendie (Lieux-dits Les Coupes et La Tissote) Montant prévisionnel HT de la dépense subventionnable 7 992.76 € HT ; Taux accordé : 40%.
- Enquête pastorale 2021 : à la suite d'un contre-temps de M. Jeauneau de la Chambre d'Agriculture, la date de la réunion du 29 novembre est déplacée au 07 décembre à 10h.

- **Bornage de la parcelle communale en vue du projet de construction :** zone constructible à définir, seront conviés les propriétaires avoisinants.
- **Déneigement :** une réflexion sera menée sur la prise en charge (les conditions) du déneigement entre la limite communale Bellecombe / Les Molunes secteur Les Sétines LA Simard.
- **Mission d'isolation des combles perdus avec le SIDEC :** vendredi 5 novembre 2021 : en attente du compte-rendu du bureau d'études (début d'année 2022).
- **Travaux 2021 :** panneau d'affichage aux Mouilles, marquise à la mairie et bardage à Boulème : en attente de date de pose.

Fin de séance : 22H30.

N. Stéphane Gros, maire

